



**LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
ET L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

**François Beauregard
Mars 1996**

La Commission des États généraux a procédé au lancement public de son rapport le 30 janvier dernier. Depuis ce temps, la Centrale de l'enseignement du Québec a organisé une session d'appropriation sur l'ensemble de l'*Exposé de la situation*. Elle a aussi préparé une session d'étude plus spécifique sur les recommandations des commissaires concernant la formation professionnelle et technique. À la fin février, la CEQ entérinait, lors d'un Congrès extraordinaire, une déclaration de principes sur l'éducation et des recommandations générales découlant d'une analyse globale du rapport de la Commission¹.

Il faut maintenant définir plus précisément nos positions en vue des forums et des conférences régionales. La Commission des États généraux a déjà fait connaître à ces comités organisateurs en région, les questions qu'elle souhaitait cibler à l'occasion des assises régionales. Neuf de ces 43 questions s'adressent spécifiquement à l'enseignement collégial. Elles portent sur six thèmes distincts: la mission, le curriculum d'études, la formation professionnelle et technique, la formation continue, les pouvoirs et responsabilités et le financement.

Le présent document se veut un guide à l'intention des fédérations et des affiliés du secteur collégial visant à faciliter les représentations sur le contenu aux assises régionales. Il reprend les six thèmes privilégiés par la Commission. Chacun des thèmes est divisé en trois parties: un rappel de la problématique, un énoncé des questions ciblées par les commissaires et quelques éléments d'analyse. Bien sûr, les fédérations et les affiliés peuvent porter à l'attention des commissaires toute réflexion qu'ils jugeront utile. Il ne s'agit pas de se limiter aux seules priorités de la Commission, mais plutôt de se préparer en vue des questions qui seront nécessairement soumises au débat public en région.

1- LA MISSION

A) Problématique

La Commission des États généraux, après avoir fait état des questions soulevées aux audiences concernant la pertinence de la double mission de formation préuniversitaire et technique du cégep, indique qu'elle souhaite vider la question plutôt que l'é luder, tout en élargissant le débat. «Pourquoi l'originalité conduirait-elle nécessairement à l'absence de légitimité?», s'interrogent à juste titre les commissaires.

Si le collégial doit aussi souvent se justifier d'exister, ce n'est pas uniquement en raison des intérêts pour la clientèle que manifestent les ordres d'enseignement limitrophes, pense la Commission, c'est aussi en raison des insatisfactions qui ne trouvent pas de réponses satisfaisantes dans le système actuel dont les suivantes:

¹ CEQ, *Contribuer au débat, Analyse de l'Exposé de la situation* de la Commission des États généraux de l'éducation, Congrès spécial de la CEQ, février 1996, 45 pages.

- . l'accessibilité réduite de l'enseignement supérieur en région;
- . les changements fréquents d'orientation au collégial qui donnent à penser à certains qu'on gagnerait à imposer des choix d'orientation dès la sixième secondaire;
- . la difficulté pour le collégial de cerner son niveau propre de formation générale;
- . l'obligation de rattraper la formation non acquise au secondaire;
- . l'absence d'harmonisation des curriculum de formation générale;
- . les lacunes d'intégration de la formation générale à la formation technique;
- . les dédoublements de programmes en formation professionnelle et technique.

En outre, la Commission se demande si le collégial ne devrait pas être libéré de certaines obligations de mise à niveau des élèves diplômés du secondaire en ce qui concerne les acquis de base, les préalables aux programmes et les habilités linguistiques afin de pouvoir se consacrer à sa mission propre. Une libéralisation du système permettant l'émergence de modèles différents d'organisation des services, selon l'initiative et les besoins des milieux, est aussi proposée pour répondre aux insatisfactions exprimées.

B) Questions retenues par les commissaires pour les forums régionaux

Étant donné les attentes exprimées sur le plan social (accessibilité en région, clarification des visées et relèvement du niveau de la formation générale, intégration plus harmonieuse de la formation générale et de la formation technique, meilleure articulation avec les programmes du secondaire et de l'enseignement universitaire), est-ce que le collégial doit être transformé? La libéralisation des modes d'organisation des services vous paraît-elle une avenue pertinente? Suffisante?

C) Éléments d'analyse

Il est indispensable de rappeler aux commissaires la pertinence du choix historique du Québec de se donner un niveau intermédiaire d'enseignement entre le secondaire et l'université. En aménageant un espace de transition entre le secondaire et l'université, le système d'éducation a contribué à hausser de façon remarquable la scolarisation de la population québécoise. De plus, le cégep rend accessible partout en région un enseignement supérieur court et ce, à un coût relativement peu élevé.

Quant à la suggestion de transformer le cégep, nous sommes d'accord. La CEQ et les trois fédérations collégiales (FEC, FPS, FPPC) avaient opté pour l'évolution du cégep à l'occasion des travaux de la Commission parlementaire de 1993 sur l'enseignement collégial. Il faut cependant insister sur le fait que les collèges sont actuellement en profonde transformation et que les premiers finissants de la dernière réforme n'ont pas encore quitté

nos établissements. La réforme des cégeps est encore trop récente pour qu'on puisse en faire une évaluation rigoureuse. Il ne nous semble donc pas opportun de revoir le cégep en profondeur même si des ajustements paraissent inévitables pour répondre aux modifications éventuelles des autres ordres d'enseignement suite aux États généraux de l'éducation.

Il est vrai, comme l'ont souligné certains groupes aux audiences régionales, que les changements d'orientation sont fréquents au collégial puisque le tiers des élèves change de programme après la première session. Mais ce n'est pas en abolissant la filière préuniversitaire que nous réglerons la question. Cela ne ferait que transférer vers l'université les problèmes d'orientation des jeunes. Il est faux de prétendre que des jeunes de 16 ans pourront définitivement arrêter un choix de carrière dès le secondaire.

Les cégeps ne sont pas que des lieux de formation, ce sont aussi des lieux de transition et de maturation des choix professionnels. Ils doivent pleinement assurer cette fonction en offrant de meilleurs services d'encadrement et d'orientation. Le plein accomplissement de cette fonction constitue même une des raisons d'être des cégeps.

La solution qui consiste à créer de nouveaux campus pour accroître l'accessibilité de la formation collégiale en région est à rejeter, car on assiste actuellement à un plafonnement de la clientèle à l'échelle du réseau et les prévisions du ministère laissent présager une chute importante de la clientèle qui pourrait s'accroître lors de l'entrée en vigueur de la hausse des conditions d'admission au cégep prévue pour 1997.

À l'heure où les cégeps doivent composer avec une enveloppe fermée et réduite et au moment où le Conseil du trésor n'exclut pas la possibilité de fusionner ou de fermer les petits cégeps actuels en région, l'ouverture de nouveaux campus pour répondre à une demande d'accessibilité régionale paraît irréaliste. La logique la plus élémentaire commanderait même que le gouvernement renonce à la création d'un cégep dans l'ouest de l'Île de Montréal et qu'il opte pour une solution moins coûteuse comme le proposaient le Conseil supérieur de l'éducation et la très grande majorité des organisations préoccupées par l'enseignement collégial.

La plupart des intervenantes et intervenants du réseau collégial sont d'accord pour clarifier la visée de cet ordre d'enseignement et pour relever le niveau de la formation générale. Ils ne s'objectent pas fondamentalement à ce que le cégep soit libéré d'une partie de ses obligations de mise à niveau. Toutefois, ils s'inquiètent des moyens dont disposera l'école secondaire pour améliorer la formation au moment où on annonce une nouvelle série de compressions budgétaires qui totaliseraient plusieurs centaines de millions de dollars. En outre, le cégep est maintenant confronté aux défis d'un enseignement supérieur de masse. La population scolaire qui le fréquente est de plus en plus hétérogène. Ainsi on voit mal comment il pourrait se délester complètement des activités d'intégration, d'orientation et de mise à niveau.

La libéralisation des modes d'organisation des services proposée par la Commission dans la perspective d'un continuum de cinq ans permettrait à des cégeps, après entente avec les universités, d'offrir plus de deux ans de formation. Cela pourrait constituer une avenue avantageuse pour les petits cégeps en région qui bénéficieraient d'une clientèle

pour une période plus longue. Cela leur permettrait dans certains cas d'assurer leur survie et d'améliorer leurs services. De telles ententes pourraient contribuer à la rétention des jeunes en région, elles méritent donc d'être considérées.

2- LE CURRICULUM D'ÉTUDES

A) Problématique

La discontinuité des formations d'un ordre d'enseignement à l'autre constitue un enjeu majeur du débat des États généraux de l'éducation. Les récriminations de l'université concernant la formation dispensée au cégep et les insatisfactions du cégep lui-même quant au niveau de formation des élèves du secondaire, témoignent des difficultés engendrées par cette discontinuité.

Pour les commissaires, l'enseignement préuniversitaire ne se justifie que par sa relation avec l'enseignement universitaire, **«l'aspiration à l'autonomie du collégial est illusoire et il est préférable de chercher à mieux situer sa zone d'action propre dans un espace commun»**. Autrement dit, cette absence de lien structuré avec la formation universitaire contribue à la remise en cause de sa légitimité.

La Commission propose que les activités préparatoires offertes dans les cégeps soient d'un niveau suffisamment élevé pour situer clairement l'enseignement collégial dans le champ de l'enseignement supérieur. Cela impliquerait un changement qualitatif du niveau culturel de la formation de façon à la distinguer plus nettement de la formation de base offerte au secondaire. Elle propose, en outre, la structuration d'un continuum de cinq ans entre la formation collégiale et la formation de premier cycle universitaire. Des profils de sortie seraient élaborés afin de faciliter cette structuration.

B) Questions retenues par les commissaires pour les forums régionaux

Partagez-vous l'idée de situer les programmes du collégial dans une perspective de continuité avec ceux du secondaire et de l'université, ce qui suppose une harmonisation avec ces deux ordres d'enseignement voisins pour la détermination de la structure des curriculum et du contenu des programmes? Cette proposition vous paraît-elle réalisable? Par quels moyens?

Y a-t-il lieu de déterminer des profils de sortie généraux pour le collégial dans lesquels s'inscriraient les différents programmes?

C) Éléments d'analyse

Une meilleure articulation des programmes à tous les ordres d'enseignement est sans doute souhaitable. Il est vrai qu'actuellement le cheminement des élèves est davantage marqué par la rupture que par la continuité. Les enseignantes et les enseignants de cégep reconnaissent ce problème et sont disposés à discuter avec leurs collègues des autres

ordres d'enseignement. Ils le font déjà et certaines expériences-pilotes sont en cours avec le secondaire et avec l'université.

Cette harmonisation pose cependant d'importantes difficultés dont on aurait tort de sous-estimer l'ampleur. Ces difficultés relèvent des visées parfois imprécises des programmes, des régimes pédagogiques distincts, des niveaux inégaux d'autonomie des ordres d'enseignement et des modes différents d'élaboration des programmes. Une transformation des cégeps visant à assurer une meilleure harmonisation des ordres d'enseignement pose des défis d'une grande ampleur.

La notion de profil de sortie est relativement nouvelle. Elle n'apparaît pas au régime pédagogique des différents ordres d'enseignement. Dans les discussions informelles, on la définit parfois comme ce que tout étudiant ne peut pas se permettre de ne pas savoir au terme de sa formation. S'agit-il de connaissances, d'habiletés, de compétences ou d'un amalgame de ces trois concepts? Des précisions s'imposent afin de mieux cerner la réflexion.

Au collégial, les épreuves-synthèses de programme prévues au nouveau règlement des études conduisent tout naturellement à préciser les exigences fondamentales des programmes. Le concept de profil de sortie n'est donc pas tout à fait étranger à la réforme de l'enseignement collégial.

L'orientation retenue par la Commission de relever les exigences de la formation préuniversitaire, pour faire en sorte qu'elle se situe plus nettement du côté de l'enseignement supérieur, était déjà inscrite au renouveau de l'enseignement collégial. Le relèvement des conditions d'admission au collégial et des conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires pose cependant un défi de taille en regard de la diplomation au secondaire et de l'accessibilité aux études collégiales.

3- LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

A) Problématique

La Commission s'est plus longuement penchée sur la formation professionnelle au secondaire que sur la formation technique collégiale. Cela est compréhensible compte tenu de la dévalorisation qui a marqué l'évolution de la formation professionnelle et qui s'est traduite par un déclin important de la clientèle jeune.

La Commission prend parti pour le maintien de la polyvalence au collégial. Elle propose même de la réintroduire au secondaire. Cette polyvalence faciliterait la création d'une filière continue de formation entre le secondaire et le collégial.

Les commissaires mettent l'accent sur la nécessité d'adapter la formation générale à la formation technique en signalant le manque d'intérêt des étudiants et le niveau élevé d'échec en formation générale des élèves du secteur technique. Ils ne précisent pas cependant si le nombre de cours en formation générale propre doit être accru ou s'il s'agit simplement d'accélérer l'implantation des cours déjà prévus au nouveau régime des

études.

La Commission estime que les audiences ont confirmé la nécessité d'un partage des responsabilités entre le milieu scolaire et le milieu du travail au chapitre de la formation professionnelle et technique et de la formation de la main-d'oeuvre. Elle signale en outre, les réserves du milieu syndical concernant un rapprochement trop étroit qui aurait pour effet de subordonner la formation aux exigences des entreprises.

B) Questions retenues par les commissaires pour les forums régionaux

Que pensez-vous de la pertinence de poursuivre la formation générale parallèlement à la formation technique? Comment s'assurer que cette formation soit bien adaptée aux champs d'intérêt et aux modes d'apprentissage des élèves de ce secteur?

À votre avis, sur quoi devrait porter le partenariat entre l'école et le marché du travail? Sur la définition des orientations et l'élaboration des programmes? Sur le financement? Sur l'accès à des lieux d'apprentissage pour les élèves ou de formation continue pour les enseignants?

C) Éléments d'analyse

La polyvalence de la formation doit être maintenue. D'une part, les employeurs indiquent que les habilités qu'ils recherchent des finissantes et des finissants du secteur technique ont trait à la maîtrise de la langue maternelle et de la langue seconde, à la capacité de raisonner et de s'inscrire dans des processus de résolution de problèmes. D'autre part, c'est en raison de leur formation large et polyvalente que près de 20% des élèves du secteur technique peuvent poursuivre des études universitaires. À titre de comparaison, en Ontario, moins de 2 % des diplômés des collèges poursuivent un tel cheminement principalement en raison de la faiblesse de la formation générale dans le curriculum de formation.

L'adaptation de la formation générale à la formation technique est souhaitable pour accroître l'intérêt et la motivation des élèves. La dernière réforme de l'enseignement collégial prévoit d'ailleurs que les cours de la formation générale propre seront adaptés à la réalité des différentes familles de programmes. Dans quelques cégeps, il se fait déjà des expériences concluantes à ce sujet. Il faut être pleinement conscient cependant que plus on différencie la formation générale offerte dans les filières de formation préuniversitaire et technique, plus on contribue à leur étanchéité. Les changements d'orientation des élèves risquent alors de devenir plus difficiles, allongeant ainsi la durée des études.

La lenteur du cégep à procéder à cette adaptation n'est pas le fait d'une mauvaise volonté du personnel, comme on l'a parfois laissé entendre. Ces difficultés d'adaptation des cours résultent davantage du fait que l'on a demandé trop de choses en même temps aux enseignantes et enseignants. De plus, l'organisation de tels cours pose des problèmes d'horaire, de formation des groupes et de reconnaissance de la tâche qui ne sont pas entièrement résolus. Les petits cégeps qui disposent d'un nombre réduit d'enseignants éprouvent plus de difficultés que d'autres à répondre adéquatement à cette obligation du nouveau régime des études.

Actuellement, les entreprises ont déjà leur mot à dire sur les programmes en formation professionnelle. Elles participent à l'analyse des situations de travail qui constitue la première étape de l'élaboration des programmes et elles siègent au Comité national des études professionnelles et techniques où elles peuvent faire des commentaires sur les programmes.

En formation sur mesure, les cours sont entièrement définis selon leurs besoins et pas toujours en concertation avec les organisations syndicales. On voit mal dans ce contexte comment on pourrait accroître le pouvoir d'influence des entreprises sur la formation. De plus, les exigences des grandes et des petites entreprises sont très différentes. Il est préférable de tenir compte des besoins de formation des employeurs en prenant soin de ne pas subordonner les programmes de formation à leurs exigences souvent contradictoires.

La participation du marché du travail doit être beaucoup plus forte pour l'accueil des stagiaires afin de permettre l'alternance travail-étude. Ces programmes doivent cependant se dérouler sous la supervision étroite du milieu scolaire.

Un des problèmes qui n'est pas abordé par la Commission est celui de l'accès au perfectionnement disciplinaire des enseignantes et des enseignants du secteur technique et de la reconnaissance de ce perfectionnement qui prend souvent d'autres formes que la formation universitaire créditée.

4- LA FORMATION CONTINUE

A) Problématique

La Commission aborde aussi les problèmes de la formation professionnelle et technique dans le chapitre de la formation continue. Elle suggère d'établir des priorités, d'accroître le rôle du ministère de l'Éducation et soumet des propositions d'amélioration.

Il est proposé notamment de lever les contraintes limitant l'accès à la formation technique à temps partiel. Les commissaires font état du fouillis existant dans les programmes de main-d'oeuvre, mais ne proposent pas de solution globale à cette étape-ci. Tout au plus suggèrent-ils un leadership accru du ministère de l'Éducation qui, depuis les dernières années, a vu son rôle transformé en simple fournisseur de services. La Commission signale aussi une certaine dérive de la conception de la formation qui tend à devenir plus utilitariste et qui néglige ainsi les besoins de formation liés aux changements sociaux, culturels et politiques.

L'*Exposé de la situation* suggère quatre éléments qui devraient faire l'objet d'une plus grande attention: le développement de services d'accueil et de référence, le développement de services de reconnaissance des acquis, le développement de la formation à distance et une étude approfondie du problème des enseignantes et enseignants de ce secteur qu'elle appelle les formateurs.

B) Questions retenues par les commissaires pour les forums régionaux

Partagez-vous l'idée que, pour commencer à mettre en place un vrai système de formation continue, des efforts devraient être déployés en priorité à l'égard des services d'accueil et de référence, de la reconnaissance des acquis, de la formation à distance et de la formation des formateurs? Avez-vous des propositions pour faire progresser ces quatre secteurs? Y a-t-il d'autres secteurs dont la croissance vous paraît prioritaire?

C) Éléments d'analyse

La CEQ ne peut que partager l'opinion de la Commission lorsqu'elle affirme qu'il y a eu une dérive de la conception de la formation qui tend de plus en plus à devenir utilitaire. L'accès à la formation qualifiante est de plus en plus restreinte, au point qu'il est pratiquement impossible aujourd'hui à un adulte de se présenter lui-même à un service d'éducation des adultes et de s'inscrire dans un programme complet de formation qui le conduira à l'obtention d'un diplôme.

Quant à la formation créditée à temps partiel, cela fait plusieurs années que la demande excède l'offre et que des adultes se voient refuser l'accès à une formation qualifiante. En 1993, la CEQ avait demandé au gouvernement l'ouverture de l'enveloppe budgétaire allouée à ce type de formation.

L'analyse de la Commission concernant la réduction du rôle du ministère de l'Éducation nous apparaît tout à fait conforme à la lecture que nous faisons de l'évolution de l'éducation des adultes.

Les suggestions des commissaires pour améliorer les services sont on ne peut plus pertinentes, mais on voit mal comment nous pourrions réaliser des progrès significatifs en ce domaine en maintenant le type de financement à la pièce qui caractérise l'éducation des adultes.

Dans ce secteur, il n'y a pas que le perfectionnement des enseignantes et des enseignants qui pose problème. La précarité d'emploi généralisée et les politiques de transfert des surplus accumulés à l'enseignement régulier constituent un frein au développement de la formation continue.

5- Pouvoirs et responsabilités

A) Problématique

Dans l'ensemble, l'*Exposé de la situation* plaide en faveur «**d'un changement de cap, d'un virage migratoire du sommet de la pyramide vers la base**». La Commission est convaincue qu'il faut déplacer le pouvoir vers l'établissement d'enseignement. Les commissaires estiment qu'il y a un consensus afin de redonner prise aux premiers intéressés (les gens du terrain, qu'il s'agisse des citoyens, des administrateurs locaux, des enseignants, des étudiants ou des parents).

La Commission se prononce donc en faveur d'une décentralisation partielle du processus de négociation.

«**En matière de négociations collectives**, nous pensons qu'il faut trouver le moyen de **concilier la recherche d'équité** que facilite la négociation centrale, d'une part, **et le besoin de souplesse** dans l'organisation du travail qu'exige le fait d'assumer un plus grand pouvoir au palier local, d'autre part. »

Par ailleurs, l'*Exposé de la situation* prône la réduction de la précarité afin de créer un climat propice à la collégialité et de faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance propre à revaloriser la profession.

B) Questions retenues par les commissaires pour les forums régionaux

Doit-on décentraliser vers le palier local les objets qui déterminent l'organisation du travail? Est-il envisageable de maintenir les conventions collectives actuelles avec un droit de retrait pour toute organisation du travail convenue localement? Avec un soutien officiel et tangible à des expériences de reformulation locale de l'organisation du travail?

C) Éléments d'analyse

La décentralisation partielle des négociations est une position qui a été développée par la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep. De nombreux pourparlers ont eu lieu sur l'organisation du travail au niveau local et des ententes ont même été signées. Cette orientation ne pose donc pas trop de problèmes pour les syndicats d'enseignants affiliés à cette fédération qui ont librement choisi cette évolution dans leur pratique syndicale de négociation à l'occasion de leur dernier Congrès.

Toutefois, il s'agit d'un processus qui est très exigeant pour des syndicats avec peu de ressources et les résultats sont parfois plus longs à survenir qu'on ne pourrait l'espérer. De plus, il convient à cette étape-ci de se demander jusqu'où doit aller cette décentralisation pour maintenir les objectifs d'équité et de cohérence du réseau. Un bilan de cette décentralisation partielle devra donc être fait très prochainement.

Pour les syndicats regroupant le personnel professionnel et de soutien, la question des négociations se pose différemment. La négociation locale impose une charge de travail trop lourde à des syndicats qui ne regroupent parfois pas plus d'une vingtaine de personnes et les ressources de ces fédérations sont insuffisantes pour assurer un support et une coordination à une multitude de négociations qui se dérouleraient simultanément sur l'ensemble du territoire québécois.

S'ajoute à ces contraintes, pour le personnel de soutien, la difficulté de se faire reconnaître comme partenaire à part entière dans la dynamique de l'établissement. De façon générale, les syndicats regroupant le personnel de soutien estiment que la culture de gestion traditionnelle des collèges constitue un obstacle majeur à une réorganisation du travail qui

tiendrait compte des besoins exprimés par leurs membres.

6- LE FINANCEMENT

A) Problématique

La Commission rappelle que le réseau des cégeps n'a pas de source de financement externe assurée par la taxation ou les droits de scolarité. Les cégeps ne peuvent demander que des droits d'admission et d'inscription et des frais afférents qui servent à défrayer les coûts d'une partie des services autres que ceux de l'enseignement.

Après avoir fait état des revendications des administrateurs qui souhaitent élever le plafond de ces frais ou encore imposer des droits de scolarité, la Commission invite à la prudence. Elle signale, à juste titre, que dans la plupart des pays occidentaux, la gratuité est assurée jusqu'à la douzième année. De plus, selon la Commission, le cégep a un effet redistributif très important puisqu'en 1986, trois élèves sur quatre étaient les premiers de leur famille à atteindre un tel niveau de scolarité.

La Commission conclut sur ce sujet en déclarant ce que la CEQ et d'autres groupes répètent depuis des années: «L'imposition de droits de scolarité risque d'avoir des effets directs sur l'atteinte des objectifs de démocratisation et de scolarisation.»

B) Questions retenues par les commissaires pour les forums régionaux

Croyez-vous que la gratuité pour les étudiants à temps plein devrait être maintenue au collégial? Cette orientation est-elle compatible avec la pratique qui consiste à imposer certains frais aux étudiants (droits d'admission et d'inscription, frais afférents, frais divers)?

Faut-il envisager, pour réaliser des économies dans les coûts de système, un remaniement de l'enseignement supérieur (analogue à celui du secteur de la santé), impliquant un partage des missions entre les universités et même entre les universités et les établissements d'enseignement collégial?

C) Éléments d'analyse

Au fil des ans, les entorses à la gratuité scolaire se sont multipliées dans le réseau. Les étudiants doivent payer des frais de toutes sortes. Tout récemment, les collèges ont décidé de hausser les frais afférents au maximum admissible. La plate-forme de la Fédération des cégeps propose d'introduire un mode de facturation des services selon le principe de l'utilisateur payeur, ce qui constitue, à notre avis, un frein à l'utilisation des services. Cette recommandation, si elle devait être retenue, serait une source d'inéquité puisque les étudiants qui éprouvent plus de difficultés auraient à déboursé davantage pour obtenir le support et l'encadrement requis.

La CEQ a récemment réitéré, lors de son Congrès extraordinaire de février 1996, la nécessité de maintenir la gratuité des études collégiales afin de préserver la démocratisation de l'enseignement supérieur. Sur ce point, les vues de la Commission et celles de la CEQ convergent.

La deuxième question porte sur les économies à réaliser par une restructuration de l'enseignement supérieur ou un partage des missions entre les universités ou entre les universités et les cégeps. L'argumentation de la Commission est insuffisamment développée pour qu'on puisse trancher la question de façon éclairée.

Il est certain que le coût annuel de formation d'un étudiant au collégial est relativement bas: 6 271 \$ comparativement au coût d'un étudiant à l'université 12 422 \$. La façon de réaliser des économies serait de transférer une année de formation universitaire au cégep mais on voit mal comment les cégeps pourraient accroître leur clientèle alors qu'ils manquent d'espace disponible pour accueillir leur clientèle régulière. D'autre part, serait-ce bien réaliste d'envisager des baccalauréats d'une durée de deux ans? Peut-être faut-il examiner la pertinence d'une réorganisation des services universitaires, mais cela n'est pas l'objet du présent document.

La question du financement des cégeps est plus que jamais à l'ordre du jour. Tout récemment, le gouvernement soumettait aux collèges une nouvelle proposition de financement qui tient compte des échecs. La subvention annuelle versée aux collèges serait réduite en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui échouent leurs cours. Une formule permettrait d'atténuer les effets de ce nouveau mode de financement sur les cégeps de deuxième et troisième tours.

Ce mode de subvention est susceptible d'engendrer des effets pervers en contribuant à faire hausser artificiellement les conditions d'admission au cégep, les étudiants plus faibles devenant subitement moins «rentables». De plus, une telle formule est susceptible d'exercer des pressions à la baisse sur les exigences pédagogiques afin d'éviter les échecs. Dans tous les cas, cela se traduira par une hausse de tâche pour les enseignantes et enseignants, car les étudiantes et étudiants qui échouent leurs cours devront bénéficier d'un encadrement individualisé et d'une reprise des travaux ou des examens. Cette nouvelle charge d'encadrement devra être assumée sans allocation supplémentaire.

Le financement à la sanction existe en formation professionnelle au secondaire et le bilan qu'on en fait n'est guère positif puisqu'il a eu pour effet d'accélérer le déclin de la clientèle jeune dont le taux d'échec est généralement plus élevé que celui des adultes. Ce mode de financement tend à rendre le système plus élitiste et à accroître artificiellement les statistiques de diplomation et ce, à moindre coût. Il est donc essentiel de rappeler aux commissaires notre désaccord avec ce projet de taxer l'échec qui n'a finalement d'autre but que de réduire le financement des collèges.

En conclusion, les commissaires semblent plus favorables à une transformation du cégep actuel qu'à une restructuration qui aurait pour effet d'éliminer la formation préuniversitaire de l'enseignement collégial bien que cela ne soit pas précisé de façon non équivoque dans le document. Les affiliés devront cependant prendre une part active à la deuxième phase des États généraux, car les organisations qui ont réclamé le démantèlement du réseau collégial vont sans doute revenir à la charge à l'occasion des audiences régionales de la Commission. De plus, les différents scénarios de compressions budgétaires envisagés par le gouvernement menacent l'intégrité même du réseau collégial et la qualité

des services qu'il dispense à la population, la plus grande vigilance s'impose donc.